

Autorisation d'absence pour aller voter aux élections générales de 2026

ÉTUDIANTS

DATES ET HEURES DU SCRUTIN

SCRUTIN ANTICIPÉ : du lundi 26 octobre 2026 au dimanche 1er novembre 2026

Les bureaux de vote pour le scrutin anticipé sont ouverts de 8 h 30 à 19 h.

JOUR DE L'ÉLECTION : mardi 3 novembre 2026

Le jour de l'élection, les bureaux de vote sont ouverts de 7 h à 20 h.

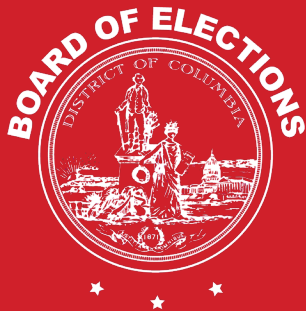
VOS DROITS :

La loi du District de Columbia (Code officiel du D.C. § 1-1001.07a) vous permet, sur demande auprès de votre établissement d'enseignement, de prendre au minimum deux heures pour aller voter :

- à un scrutin organisé dans le District si vous avez le droit de vote dans le District ;
- ou à un scrutin organisé dans la juridiction dans laquelle vous avez le droit de vote.

Votre établissement d'enseignement peut vous imposer les heures pendant lesquelles vous pouvez faire usage d'une autorisation d'absence rémunérée pour aller voter. Elle peut vous imposer de voter pendant la période de scrutin anticipé plutôt que le jour de l'élection.

**Pour plus d'informations, appelez
la Commission électorale du
D.C. au (202) 727-2194.**



**AUTORISATION
D'ABSENCE POUR ALLER
VOTER**



**À VOS MARQUES
PRÊTS
VOTEZ !**